COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1

REUNION DU 8 OCTOBRE 2026

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h00
Quorum : 16
Nombre de présents : 20 membres
Secrétaire de séance : Mme Bengana
Le quorum étant atteint la séance débute à 18h00 selon l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du CA du 29/06/2026
2. Constat de rentrée – Bilans et perspectives
3. Action d'intenter ou de défendre en justice
4. Délégation de signatures
5. Contrats et conventions
6. Voyages scolaires
7. Répartition des logements de fonctions
8. Critères d'attribution des fonds sociaux
9. Questions diverses

1. Règlement Intérieur

M . Dusaussoy ajoute à l'ODJ la modification du règlement intérieur suite au retour du service juridique. Les éléments à modifier sont dans le traitement des absences, la procédure disciplinaire et un article ajouté pour le suivi des sanctions dans le dossier scolaire.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0 .

2. Approbation du compte rendu du CA du 29/06/2026

Le conseil d'Administration approuve le compte rendu de la séance N°4 du Conseil d'administration du 29/06/2026. Deux remarques sur le PV :

- BIA proposé aux élèves de 4° en 2025-2026 – Futurs 3° - P2
- Tableau prévisionnel des voyages – Dates du voyage à Fribourg – P8

Nombre de votants : 20
Pour :20
Contre : 0
Abstention :0 .

I - ORGANISATION PEDAGOGIQUE

3. Constat de rentrée – Bilans et perspectives

Effectifs : 635 élèves – 12 ULIS et 4 INJS. Les postes enseignants sont tous pourvus. Il manque seulement 3heures en histoire géographie.

De nombreux changements d'EDT ont été effectués. Des changements seront encore faits pour la physique chimie à partir de la semaine prochaine.

3 élèves sont en maintient 3° car non affectés à l'issue des tours d'affectation. Un de ces élèves est en PAFI Parcours aménagé de formation initiale, ce qui lui permet d'avoir un parcours aménagé de préparation au CFG et DNB pro et de stage.

Les résultats du DNB ont été en baisse en 2026. En effet, en 2026, l'examen final avait plus de poids que le contrôle continu par rapport aux années précédentes. La cérémonie de remise des diplômes aura lieu le vendredi 6 novembre. Les invitations ont été envoyées.

Le ministère demande aux établissements scolaires d'organiser une cérémonie d'hommage aux morts pour la France, en lien avec le 11 novembre. Pour le collège, la cérémonie aura lieu le 10/11 à partir de 9H00. Une délégation constituée des membres du CA, des délégués élèves, partira à pied en direction du monument aux morts de la ville de Marignier avec une lanterne symbolisant la flamme du soldat inconnu. Ils seront rejoints par des délégations des écoles primaires et la mairie de Marignier.

II - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

4. Action d'intenter ou de défendre en justice

Ester en justice : Le conseil d'administration délègue les actions à mener en justice au chef d'établissement, qui pourra représenter le collège dans les juridictions.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

5. Délégations de signatures du Chef d'établissement à son adjoint pédagogique

- Article 1 : Délégation de signature à Romain Viollet, principal adjoint, pour l'année 2026/2027, dans le logiciel Op@le des opérations comptables en recettes (Titre de Recette) et en dépenses (signature des EJ, des RVEJ, des demandes de paiement).
- Article 2 : Les opérations afférentes à la section d'investissement seront toujours signées par le principal uniquement.

 Pour l'année scolaire 2026/2027.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la délégation de signature au principal adjoint pour l'année scolaire 26/27 actions pédagogiques et éducatives ainsi que pour la gestion à hauteur des montants de l'immobilisation fixés par le conseil d'administration.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

6. Prélèvement sur fond de roulement

Prélèvements sur fonds de roulement de 20 000€ : 10 000€ pour faire face à diverses petites réparations en cuisine sur les matériels de restauration, (dont le montant n'atteint pas 800€ HT la pièce) et 10 000€ sur le poste Viabilisation électricité du service Administration et Logistique.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

7. Admission en non-valeur

Admission en non-valeur pour une dette de voyage scolaire d'Ambre Julliard pour 27.50€ de 2025.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

8. Don du FSE

Don du FSE séjour Aoste 2026: Le conseil d'administration approuve le don du foyer socio-éducatif de 354€ pour la sortie à Aoste du 25 septembre 2026.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

9. Contrats et conventions

Contrat CLC : le conseil d'administration approuve la signature d'un contrat avec la société CLC pour l'organisation du voyage en Espagne, d'un montant de 20 783.32€, assurances comprises.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

10. Voyages scolaires

Voyage ULIS du 18 au 21 mai 2027 : Le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel d'un voyage de 6 élèves de la classe Ulis à Saint Fargeau et 2 accompagnateurs,
Le voyage est organisé avec la classe externalisée de l'Institut National des Jeunes Sourds. Le transport se fera en mini-bus prêté par une association. L'hébergement se fera dans un centre à Saint Fargeau. Les visites et activités sont organisées par le centre. La part des familles est fixée à 200€.
Un don du foyer socioéducatif de 653.39€ (le FSE paye la part accompagnateurs), une subvention des communes de 20€, et une subvention du département de 320.16€ complètent ce financement.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Budget présenté au conseil d'dadministration du 9/10/2026

Voyage de 6 élèves d'Ulis 5eme 6eme, et 5eme en avril 2027 du 18 au 21 mai 2027

Transport en bus prêté par le club de ski de Taninges, , hébergement en parc résidentiel de loisirs à Saint Fargeau

	6 élèves	2 accompagnateurs	
RECETTES		**DEPENSES**	
Financement des accompagnateurs			
DON FSE part accompagnateurs	623,39 €		
Financement des élèves			
Don sport evasion	**320,16 €**		
Subvention CD74	300,00 €	Hébergement	1 946,00 €
Participation des familles: 200€ par élève	1 200,00 €	Budget autoroute et essence	250,00 €
Don du FSE	30,00 €	Visites	297,55 €
Subvention communes	20,00 €		
TOTAL	2 493,55 €	TOTAL	2 493,55 €

Voyage à Fribourg du 18 au 21 mai 2027: le conseil d'administration approuve le plan de financement du voyage à Fribourg de 50 élèves allemand LV2 suivant: la part des familles est fixée à 260€, un don du FSE est prévu pour 1407.04€, des subventions des communes pour 100€ et une subvention du département pour 1112.94€. Le FSE finance la part accompagnateurs.
Le transport sera fait en bus, l'hébergement en auberge de jeunesse.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Budget présenté au conseil d'administration du
Voyage des élèves de 3eme allemand LV2 à Fribourg par Florence Sahm
4 jours du 18 au 21 mai 2027
Transport en bus, logement en Auberge de Jeunesse

50 élèves et 4 accompagnateurs

50 élèves

RECETTES		DEPENSES	
Financement des accompagnateurs	1 157,04 €		
Don FSE part accompagnateurs			
Financement des élèves			
Sommes versées par les familles: 260€	13 000,00 €	Visites	2 686,00 €
Don du FSE part élèves	250,00 €	Transport	3 750,00 €
Subventions communes	100,00 €	Hébergement	9 183,98 €
Subvention CD74	1 112,94 €		
TOTAL	15 619,98 €	TOTAL	15 619,98 €

Coût par participant prévu: 289,26 €

Don total du Foyer socio-éducatif pour le voyage **1 407,04 €**

Voyage à Venise du 10 au 15 mai 2027: le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel du voyage à Venise de 45 élèves bilangue italiens. La part des familles est fixée à 340€. Le transport se fera en bus, l'hébergement en auberge de jeunesse à Nus et dans un hébergement pour des écoles à Jesolo, en région de Venise. Un don du comité de jumelage de 1 000€, et du département de 2 000€, un don du foyer socio-éducatif (qui paye la part accompagnateurs) et finance une partie de la part élèves complètent le financement pour 2 697.51€ et une subvention des communes pour 129.49€.
Le voyage concerne 45 élèves italiens bilangues et 4 enseignants accompagnateurs. Le groupe va rejoindre les correspondants italiens de Nus puis faire le séjour avec eux en région de Venise.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

Budget
Voyage des élèves de 6eme italianisants du 11 au 15 mai 2027
Transport en bus, hébergement en chambres doubles ou tripes

	45 élèves	4 accompagnateurs	
RECETTES		**DEPENSES**	
Financement des accompagnateurs			
		Assurances	675,00 €
Don FSE part accompagnateurs	1 724,65 €	Vaporetto	294,00 €
Financement des élèves		Hébergements	10 830,00 €
Participation des familles: 340€ par élève	15 300,00 €	Auberge à NUS	2 208,00 €
Don du comité de jumelage	1 000,00 €	Repas du dernier jour	735,00 €
Subvention CD74	2 000,00 €	Bus	6 240,00 €
Don du FSE	972,86 €	Hébergement du chauffeur	45,00 €
Don des communes	129,49 €	Parkings	100,00 €
TOTAL	21 127,00 €	TOTAL	21 127,00 €

Coût par participant prévu:	431,16 €
Subvention du CD74	2 000,00 €
Don du comité de jumelage	1 000,00 €
Don du FSE	2 697,51 €
Don des autres communes	129,49 €

Le principal du collège Camille Claudel

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1

REUNION DU 8 OCTOBRE 2026

Voyage à Taragone du 7 au 11 mars 2027: le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel du voyage à Taragone pour 40 élèves de 3eme espagnol LV2 et 4 accompagnateurs. L'agence de voyage retenue est :CLC. Le transport se fera en bus, l'hébergement en familles.. La part accompagnateur est financée par un don du foyer socio éducatif.
La part des familles est de 360€ par élève, un don du FSE de 2 488.84€, des subventions des communes pour 200€ et du département pour 2 000€ complètent le financement.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

Budget présenté au conseil d'administration du
Voyage des élèves de 3eme espagnol LV2 par Sonia Puente
Du 7 au 11 mars 2027
Transport en bus, logement en famille
Agence de voyage
45 élèves et 4 accompagnateurs

45 élèves

RECETTES		DEPENSES	
Financement des accompagnateurs	1 696,60 €		
Don FSE part accompagnateurs			
Financement des élèves		Agence de voyage	20 783,32 €
Subvention des communes	200,00 €		
Sommes versées par les familles: 360€	16 200,00 €		
Don du FSE part élèves	100,00 €		
Don FSE	565,46 €		
Subvention département 74	2 000,00 €		
TOTAL	20 762,06 €	TOTAL	20 783,32 €

Coût par participant prévu: 424,15 €

Don total du Foyer socio-éducatif pour le voyage **2 362,06 €**

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1

REUNION DU 8 OCTOBRE 2026

11. Répartition des logements de fonctions

Attribution des logements de fonction: le logement de 100 m2 attribué au chef d'établissement (815 avenue du stade), le logement du 807 de 95 m2 attribué au principal adjoint, le logement du 809 à l'agent de maintenance, le logement du 813 à l'agent territorial madame Baudouin au titre de gardienne et le logement du 811 à l'adjointe gestionnaire.
Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention :0

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE
Direction Education Jeunesse
Dossier suivi par Catherine SPORTIELLO, Référente Vie des Etablissements
dej-viedescolleges@hautesavoie.fr

TABLEAU D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

NOM DU COLLEGE : CAMILLE CLAUDEL
ADRESSE : 720 AVENUE D'Anterne

Nombre de logements : 8

Adresse du logement (si différente de celle du collège)	Nature				Emplacement du logement			Affectation du logement			TYPE D'OCCUPATION ACTUELLE Indiquer si occupation par : . Nécessité Absolue de Service (NAS) . Convention d'Occupation Précaire avec Astreinte (COP A) Personnel Territorial . Convention d'Occupation Précaire (COP)	Mode de chauffage : Individuel/ Collectif	Indiquer l'état du logt : TBon, Bon, Passable, Mauvais état	Indiquer si le logement dispose d'une cave, garage terrasse et/ou jardin clôturé privatif	Observations diverses (date de sortie occupant, travaux à prévoir...)
	Code logt	Type	Surface	Etage et n° de logt	Dans l'enceinte du collège	Logement situé hors enceinte du collège (= ACCES Indépendant)	Logement situé hors enceinte, mais avec un accès direct à tout ou partie du collège (à préciser : ex : cour, hall d'entrée, bâtiment élèves...)	Nom de l'Occupant ou "vacant"	Fonction de l'Occupant	date entrée de l'Occupant					
815 Avenue du stade	MARIGN PRTS	T4	100			X		Dusaussoy Guillaume	Principal	18/08/2021	NAS	Individuel	Bon	Garage et jardin clotûré	
809 Avenue du stade	Marig-pat4	T4	95			x		Didier Jérôme	Agent de maintenance	30/09/2023	NAS	Individuel	Bon	Garage et jardin clotûré	
813 Avenue du stade	MARIG-OP4	T4	95			X		Baudouin Laeticia	Agent polyvalent du département	10/08/2020	NAS	Individuel	Bon	Garage et jardin clotûré	Prévoir la rénovation de la salle de bain
807 Avenue du stade	MARIG-GT4	T4	95			x		Bechet Frédéric	Agent du département	02/10/2025	COP	Individuel	Bon	Garage et jardin clotûré	
811 Avenue du stade	MARIG-T4	T4	95			X		Dusaussoy Janine	Retraitée	01/06/2024	COP	Individuel	Bon	Garage et jardin clotûré	
720 Avenue d'Anterne	MARIG-OP3	T3	75	RDC	x			Devaux Fabienne	Agent polyvalent du département	01/07/2026	COP	Individuel	Bon	Garage et jardin clotûré	
176 Rue du collège	MARIG-COST	Studio A	29	1er étage	X			Gourant Frédérique	Enseignante	20/09/2022	COP	Individuel	Bon		
176 Rue du collège	MARIG COST	Studio B	29	1er étage	x			Ouhadou Nouamane	Enseignant	01/07/2025	COP	Individuel	Bon		

A Marignier LE 01/09/2026

Le Principal

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1

REUNION DU 8 OCTOBRE 2026

12. Critères d'attribution des fonds sociaux

Fonctionnement du fonds social collégien :

1) Chaque famille désirant demander l'aide du fonds social retire un dossier type départemental auprès de l'assistante sociale du collège ou du service de gestion. Chaque famille souhaitant faire une demande de fonds social prend contact avec l'assistante sociale scolaire, si possible lors de ses jours de présence (lundi et vendredi). Soit un rendez-vous est fixé avec l'assistante sociale pour aider la famille à remplir le dossier soit le dossier est envoyé à la famille et doit être retourné à l'assistante sociale scolaire. En cas d'absence de l'assistante sociale, le dossier peut être retiré auprès du secrétariat élèves et doit être retourné à l'assistante sociale. Les dossiers ne sont valables que pour l'année scolaire. Une demande de fonds social ne vaut pas pour l'année entière. La famille doit en faire la demande à chaque trimestre. En l'absence d'assistance sociale, le service de gestion instruit les dossiers.
2) Pièces à fournir par la famille à joindre au dossier : tous les justificatifs qu'il est possible de fournir concernant les ressources et les charges (dernier avis d'imposition, bulletins de salaire, relevé de prestations familiales, quittance de loyer, échéancier de remboursement d'emprunt). Cf la PJ.
3) La commission du fonds social se réunit au moins une fois par trimestre. Elle est composée du chef d'établissement, de l'adjointe-gestionnaire, de la secrétaire de gestion, de l'assistante sociale et du conseiller principal d'éducation (les membres ont une obligation de discrétion).
4) La commission étudie les cas proposés avec l'aide de deux critères :
 - le calcul d'un « Reste à vivre » par jour et par personne, selon la formule suivante : (ressources mensuelles – charges mensuelles)/nombre de personnes à charges divisé par 30.
 - L'appréciation de la situation matérielle et financière de la famille.
 - En cas d'impossibilité de récolter les pièces justificatives, le chef d'établissement pourra exceptionnellement octroyer une aide à une famille sur simple connaissance de ses difficultés (par l'assistante sociale de secteur, du collège, ou par d'autres interlocuteurs).
5) La commission donne un avis au chef d'établissement qui décide de l'attribution de l'aide. En cas d'urgence, le chef d'établissement peut accorder une aide sans consulter la commission qu'il informe à posteriori.

Les aides sont attribuées en fonction des priorités suivantes :

1) Priorité aux besoins vitaux de l'élève (nourriture)
2) Assurer les besoins scolaires de l'élève (équipements, fournitures, transports scolaires)
3) Assurer en dernier ressort les besoins périphériques (sorties facultatives, voyages, adhésion à l'AS, divers).

L'aide est directe autant que possible, mais peut être indirecte. Elle est individuelle et personnelle.
Aide directe : L'aide du fonds social n'est pas apportée directement à la famille, mais est portée en déduction de la facture de demi-pension. En cas de départ, le solde de l'aide n'est pas reversé à la famille.
L'aide ne couvre qu'une partie de la créance de demi-pension, sauf exception à l'appréciation du chef d'établissement, déduction faite des bourses.

Aide indirecte : l'aide indirecte n'est versée que sur présentation de justificatifs (facture, reçus).

Information aux familles :

- Mention de l'existence du fonds social dans le règlement intérieur du service de demi-pension.
- Mention de l'existence du fonds social lors des réunions d'informations aux parents
- Mention sur le dossier d'inscription à la demi-pension.
- Notification des décisions de la commission du fonds social en précisant les voies de délais de recours (gracieux auprès du chef d'établissement, contentieux dans un délai de 2 mois).

Information au conseil d'administration :
Les critères sont soumis à délibération du conseil d'administration
Présentation d'un bilan annuel de l'utilisation des fonds sociaux aux membres du conseil d'administration.

Le CA se prononce sur les critères d'attribution des fonds sociaux pour l'année 2026-2027.
M. Joly fait remarquer que le FSE du collège contribue à la pérennité des projets de voyages et sorties scolaires. Il fait le constat également que, régulièrement, des élèves se désistent sans raison des voyages et les mettent en péril. Remerciement aux mairies pour leurs dons.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

13. Dé-spécialisation d'un reliquat de droit de reprographie

Le conseil d'administration approuve l'utilisation de 100€ de reliquat de subvention droits de reprographie de 2026 et de 12.60€Lde reliquat de subvention droits de reprographie de 2025 pour l'achat de manuels scolaires, soit 112.60€.
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention :0

14. Questions diverses – Pas de question diverse

A Marignier, le 08/10/2026

La secrétaire,

Sara Bengana

COLLÈGE C. CLAUDEL MARIGNIER

Le Principal,

Guillaume DUSAUSSOY